

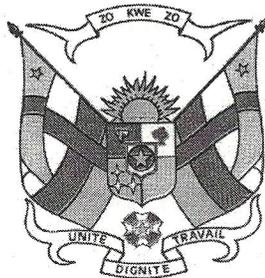
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'ÉCOLOGIE

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'ENVIRONNEMENT

CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
(CCNUCC)

N° 057/MEE/CCAB/DGE/CCNUCC.-



République Centrafricaine

Unité-Dignité-Travail

Bangui, le 01 MARS 2010

A

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la
Convention Cadre des Nations Unies sur le
Changement Climatique (CCNUCC).
P.O Box 260 124 53153 Bonn, Allemagne

Objet: Soumission de propositions de Mesures d'Atténuation Appropriées
au niveau National dans le cadre de l'Accord de Copenhague

Réf : YD8/DBO-dri/18 01 2010

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Faisant suite à votre lettre sus référenciée, j'ai l'honneur de vous rappeler que la République Centrafricaine, en tant que pays partie ayant ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique et le Protocole de Kyoto a dans une récente correspondance, apporté son plein soutien à l'accord de Copenhague. Elle se propose de mener au niveau national des actions d'atténuation appropriées par rapport à sa situation socio-économique. La liste est jointe à la présente lettre.

En tant que Pays Moins Avancés (PMA), la République Centrafricaine sollicite les appuis financiers, technologiques et de renforcement des capacités pour pouvoir réaliser ces actions.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Ministre de l'Environnement et
de l'Écologie

François NAOUEYAMA

